



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Tunisie

Question écrite n° 42539

Texte de la question

M. Loïc Bouvard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les difficultés de mise en oeuvre de l'accord immobilier franco-tunisien du 20 octobre 1997 qui mettent en cause la libre disposition par nos compatriotes des biens fonciers dont ils sont propriétaires, parfois depuis de nombreuses générations, en Tunisie. Il peut citer notamment l'exemple de biens immobiliers réquisitionnés par les autorités tunisiennes sans indemnités ou celui de maisons occupées par des locataires indélicats qui entendent profiter de la situation pour spolier, en obtenant une cession à vil prix, les légitimes propriétaires. Il lui demande quelles mesures il entend mettre en oeuvre pour que soient effectivement levés les derniers obstacles à l'application intégrale et à bref délai de l'accord du 20 octobre 1997.

Texte de la réponse

La France et la Tunisie ont effectivement signé, le 20 octobre 1997, un échange de lettres destiné à régler leur contentieux immobilier. Cet accord est entré en vigueur le 22 décembre 1998 et son application fait l'objet d'un suivi attentif des services compétents de ce ministère, tant à Paris qu'à Tunis. Il est vrai que des difficultés sont apparues dans la mise en oeuvre, par la partie tunisienne, de quelques dispositions de cet accord. Naturellement, la France a saisi chaque occasion pour faire part à la Tunisie de son attachement à l'application intégrale de ce texte. Les visites à Tunis du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, en juin 1999, du ministre délégué à la coopération, en novembre 1999, et le voyage en Tunisie du ministre des affaires étrangères, en février dernier, ont permis d'évoquer ce problème à un niveau élevé. Un groupe de travail franco-tunisien sera prochainement mis en place qui aura pour objectif de régler les dernières difficultés d'application de l'accord de 1997.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Bouvard](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42539

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2000, page 1216

Réponse publiée le : 3 avril 2000, page 2117